



COMMUNE DE VILLEMOISSON-SUR-ORGE

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 DECEMBRE 2017

Sous la présidence de Monsieur CHOLLEY François, Maire,

Présents : M. CHOLLEY, Maire, Mme EVERAERT, M. ANDREETTI, Mme LE BLANC, M. REPAIRE, M. PRIEUR-LAURENT, Mme CARNERO, Adjoint, Mme EYMARD, M. ANTONI, Mme ANTONI, M. MERCIER, Mme WALTER, Mme MORET MIGUET, M. PILORGET, M. EPRY, Mme CARRIE, M. PREVIDI

Excusés : Mme GRISON-JAILLET, pouvoir Mme EVERAERT
M. LE BLANC, pouvoir à Mme LE BLANC
Mme DABADIE, pouvoir à M. ANDREETTI
M. BOUVIER, pouvoir à M. MERCIER
M. PATIN, pouvoir à Mme WALTER
Mme YOUNSI, pouvoir à Mme CARNERO
Mme BOISSEAU, pouvoir à M. PILORGET
M. SAUNIER, pouvoir à M. CHOLLEY
M. NOVEL

Absents : M. LOGA
M. BUATOIS
Mme PRADE

Secrétaire : Mme EYMARD

(Signature)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 21 décembre 2017, le conseil municipal a été de nouveau convoqué le jeudi 28 décembre 2017 à 20 h 30. Le quorum a été atteint lors de l'ouverture de la séance de ce jour et maintenu durant toute sa durée.

APPROBATION sans observation du compte rendu et du procès-verbal du conseil municipal en date du 23 novembre 2017

Compte-rendu des décisions du maire (délégations de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales) suivantes portant sur la conclusion :

- d'un marché public relatif à une mission de contrôle technique pour la création de locaux (réserves) dans l'école maternelle Émile Bouton avec la société BTP Consultants pour un montant de 2400 € TTC,
- d'un marché public relatif à une mission de contrôle technique pour les travaux d'isolation du gymnase des Érables avec la société BTP Consultants pour un montant de 4 620 € TTC,
- d'un marché public relatif à une mission de coordination SPS pour les travaux d'isolation du gymnase des Érables avec la société BTP Consultants pour un montant de 2 304 € TTC,
- d'un marché public relatif aux prestations de service pour l'entretien de trois bacs à graisse et d'un séparateur hydrocarbure avec la société SANITRA SERVICES pour une durée d'un an (3 280 € TTC + 228 € TTC / tonne),
- de l'avenant n°1 de prolongation de délai au marché public relatif aux travaux pour la réalisation de l'extension de la cantine des Érables avec Les constructions DASSE,
- des marchés publics relatifs aux travaux d'amélioration thermique de la salle polyvalente des Érables avec les entreprises suivantes :

- lot 1 : « remplacement des baies de la façade Nord par des plaques en polycarbonate » attribué à la société RG Concept pour un montant de 34 969,80 € TTC,
- lot 2 : « isolation par l'extérieur » attribué à la société S3C pour un montant de 114 142,80 €,
- lot 3 : « réfection de l'isolation intérieure » attribué à la société S3C pour un montant de 39 456 € TTC.

FINANCES

2017/319 - à l'unanimité, adopte par chapitre, pour les sections de fonctionnement et d'investissement équilibrées en dépenses et en recettes, la **décision modificative n°1** de la Ville comme suit :

désignation	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	19 500 €	19 500 €
011 « charges à caractère général »	18 000 €	
014 « atténuations de produits »	2 200 €	
65 « autres charges de gestion courante »	2 500 €	
67 « charges exceptionnelles »	35 000 €	
022 « dépenses imprévues »	-38 200 €	
74 « dotations, subventions et participations »		-8 500 €
042 « opérations d'ordre de transfert entre sections »		28 000 €
INVESTISSEMENT	138 900 €	138 900 €
20 « immobilisations incorporelles »	-20 000 €	
21 « immobilisations corporelles »	129 000 €	
020- « dépenses imprévues »	1 900 €	
040 « opérations d'ordre de transfert entre sections »	28 000 €	
13 « subventions d'investissement »		73 000 €
024 « produits de cessions »		65 900 €

2017/320 - vu l'avis favorable de la commission des finances en date du 30 novembre 2017, à l'unanimité, adopte par chapitre, pour les sections de fonctionnement et d'investissement équilibrées en dépenses et en recettes, le Budget Primitif 2018 de la Ville aux montants de :

- investissement	1 657 000 €
- fonctionnement	5 496 000 €

DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chapitre 011 - charges à caractère général	1 316 200 €
Chapitre 012 - charges de personnel	2 364 000 €
Chapitre 014 - atténuation de produits	99 200 €
Chapitre 65 - autres charges gestion courante	1 244 100 €
Chapitre 66 - charges financières	13 400 €
Chapitre 67 - charges exceptionnelles	2 600 €
Chapitre 022 - dépenses imprévues fonctionnement	6 500 €
Chapitre 023 - virement à la section d'investissement	120 000 €
Chapitre 042 - opérations d'ordre de transfert entre sections	330 000 €
TOTAL:	5 496 000 €

RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chapitre 013 - atténuation de charges	80 000 €
Chapitre 70 - produits des services	818 500 €
Chapitre 73 - impôts et taxes	3 854 000 €
Chapitre 74 - dotations, subventions et participations	593 500 €
Chapitre 75 - autres produits de gestion courante	43 000 €

<u>Chapitre 74</u> - dotations, subventions et participations	593 500 €
<u>Chapitre 75</u> - autres produits de gestion courante	43 000 €
<u>Chapitre 77</u> - produits exceptionnels	5 000 €
<u>Chapitre 042</u> - opérations d'ordre de transfert entre sections	102 000 €
TOTAL:	5 496 000 €

DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

<u>Chapitre 20</u> - immobilisations incorporelles	20 000 €
<u>Chapitre 204</u> - subventions d'équipement versées	51 000 €
<u>Chapitre 21</u> - immobilisations corporelles	1 144 000 €
<u>Chapitre 10</u> - Dotations, fonds divers et réserves	90 000 €
<u>Chapitre 16</u> - emprunts et dettes assimilées	210 000 €
<u>Chapitre 020</u> - dépenses imprévues investissement	40 000 €
<u>Chapitre 040</u> - opérations d'ordre entre sections	102 000 €
TOTAL:	1 657 000 €

RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

<u>Chapitre 16</u> - emprunts et dettes assimilées	1 000 000 €
<u>Chapitre 10</u> - dotations fonds divers et réserves	207 000 €
<u>Chapitre 021</u> - virement de la section de fonctionnement	120 000 €
<u>Chapitre 040</u> - opérations d'ordre entre sections	330 000 €

TOTAL: 1 657 000 €

2017/321 - à l'unanimité, décide de compléter la liste des biens pouvant être amortis avec leur durée d'amortissement fixée par délibérations en date du 29 mars 1994 et 26 octobre 1995, comme suit :

Bien	Durée d'amortissement
composants électroniques et optiques (led, ...)	5 ans

2017/322 - à l'unanimité, décide d'instaurer sur le plan budgétaire la valorisation en investissement des Travaux en Régie ; de définir à ces travaux le coût horaire moyen des agents du service technique (salaire brut + charges patronales) à 17,54 €.

2017/323 - à l'unanimité, approuve les termes du règlement concernant les modalités d'établissement du quotient familial (QF) ; décide d'adopter la méthode de calcul du quotient familial telle que indiqué dans ledit règlement (consultable en mairie et sur le site internet de la ville).

PERSONNEL

2017/324 - suite à l'avis du comité technique en date du 6 octobre 2017 et 13 décembre 2017, à l'unanimité, approuve la mise à jour du protocole d'accord sur l'aménagement du temps de travail des agents communaux afin de modifier les horaires des agents du service des écoles/nettoyage des bâtiments, du club ados (pour tenir compte du retour à la semaine des quatre jours) et des gardiennes du Manoir du Vieux Logis et de l'Hôtel de Ville.

2017/325 - à l'unanimité, décide la création d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe.

2017/326 - à l'unanimité, la création de six emplois d'adjoint technique territorial. Ces emplois créés à titre permanent seront occupés à temps complet, à raison de 35 heures hebdomadaires, par des agents de catégorie C du grade d'adjoint technique territorial.

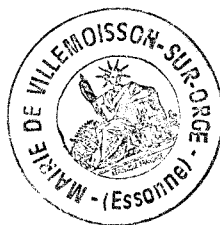
URBANISME

2017/327 - suite à l'avis favorable commission urbanisme - travaux en date du 14 décembre 2017, à l'unanimité, approuve les termes de la convention relative au service commun intercommunal

d'instruction des autorisations du droit des sols; Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention (consultable en mairie) et tout document se rapportant à ce dossier.

2017/328 - suite à l'avis favorable de la commission urbanisme - travaux en date du 14 décembre 2017, à l'unanimité, décide le transfert en pleine propriété et à titre gratuit du collège Blaise Pascal au département de l'Essonne tel que indiqué dans le projet de division ; Autorise le Maire à signer l'acte de cession ainsi que tous les documents y afférents.

Le conseil municipal est clos à 21h50.



Le Maire,

François CHOLLEY